

Compte rendu Conseil Municipal du 25 Mars 2025

Présents :

Menestrier Jean-François – Rabolin Elisabeth – Ricq Laurence – Soul Alexandre – Streit Sylvaine – Thibaud Sébastien – Vuillemin Etienne

Absents excusés :

Bettinelli Aude- Duchêne Gildas- Fèvre Jean-Marc – Renaud Elisa- Ruhier Bertrand

Pouvoirs :

- Bettinelli Aude donne pouvoir à Rabolin Elisabeth
- Duchêne Gildas donne pouvoir à Etienne Vuillemin
- Ruhier Bertrand donne pouvoir à Streit Sylvaine

Secrétaire de séance :

- Etienne Vuillemin

Ouverture de la séance à 20h30

➤ Approbation du compte rendu du 28 janvier 2025.

Vote : Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 2

➤ Devis bois de chauffage 2025.

L'entreprise ADS bois propose :

La fourniture de bois en 4 mètres ou surbille de diamètre 20 à 55 cm maximum déposé en bord de route par nos soins. Le stère sera rendu au prix 31,20€ TTC.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ Prix de vente du bois de chauffage

La campagne d'achat groupée va être lancée. Il sera proposé aux habitants d'acheter du bois de l'année en morceau de 25, 33 ou 50 cm, par lot de 5, 10, 15 ou 20 stères. Le prix comprend la livraison. Le stère sera proposé au prix de 62 € TTC.

Vote : Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 2

➤ Dépenses d'investissement antérieures au vote du budget primitif 2025

Dépenses d'investissement antérieures au vote du budget primitif 2025

L'article L. 1612-1 du CGT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2024, c'est-à-dire les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles prises au cours des décisions modificatives.

Chapitre	Crédits votés au budget 2024	¼ des crédits ouverts pouvant être votés par l'assemblée délibérante
20 : Immobilisations incorporelles	22 000,00 €	5 500,00 €
204 : Subventions d'équipement versées	41 027,92 €	10 256,98 €
21 : immobilisations incorporelles	70 300,00 €	17 575,00 €
Total	133 327,92 €	33 331,98 €

Les dépenses ainsi autorisées, dans l'attente du vote du budget, engagent la collectivité dans la mesure où ces dépenses devront être reprises au budget de l'exercice 2025.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer le montant et la nature des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées avant l'adoption définitive du budget.

Il est proposé d'effectuer les reports de crédits comme suit :

- Compte 21318 (constructions bâtiments publics) = 756.00€ entreprise Blondeau (mission SPS sécurité pour réhabilitation bâtiments communaux)
 - Compte 21318 = 5 222.88€ cabinet Haton (maitrise d'œuvre pour réhabilitation bâtiments communaux)
 - Compte 21578 (autre matériel technique) = 3 870.00€ entreprise Nilfisk (achat d'une autolaveuse pour l'école)
 - Compte 2046 (attributions de compensation d'investissement) = 9 415.79€ Grand Besançon Métropole (acompte investissement 1er trimestre 2025)
- TOTAL : 19 264.67€

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Convention nids de frelons asiatiques**

Deux devis sont présentés pour la destruction de nids de frelons asiatiques, soit :

- AGF : Abeilles Guêpes Frelons
- Yann DROSZEWSKI

Suite à l'étude des propositions, le conseil décide de voter pour la proposition de la société AGF. Il est rappelé aux habitants de signaler la présence de nids de frelons asiatiques. Un expert passera vérifier et valider la destruction.

Dans le cadre de la convention la mairie prendra en charge 50% du coût de la destruction.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Devis CCT – Fuites toiture salle de convivialité**

Le maire présente le devis de l'entreprise CCT concernant les reprises d'étanchéité sur la toiture de la salle de convivialité. Le diagnostic fait état de la présence de nombreux points de reprises.

Le coût de la prestation est de 939,60 € TTC.
Le devis est mis au vote.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Devis repas des aînés**

Deux devis sont présentés concernant la réalisation des repas pour la rencontre des aînés.
Les entreprises Charmoille et Traiteur et vins ont répondu à notre demande.

Après délibération il est proposé au conseil de voter pour le devis de l'entreprise Traiteur et vins pour un montant de 30,75 € TTC/personne.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **DSP – Service périscolaire et extra-scolaire**

Il est proposé de reconduire pour une année la Délégation de Service Public (DSP) à l'association Léo Lagrange. Un travail avec l'entité « mon resto responsable » est engagé afin de pouvoir mieux appréhender et gérer les enjeux environnementaux.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Convention RASED**

L'article L.912 du code de l'éducation indique que les maîtres spécialisés et les psychologues scolaires sont membres des équipes éducatives des écoles. Aussi, la commune de DEVECEY accueille dans ses locaux un RASED chargé de prévenir des difficultés scolaires. La mise à disposition des locaux et l'acquisition de matériel suppose des frais auxquels les collectivités territoriales du secteur concerné souhaitent participer.

Le coût est estimé à 2€/ élève.

La commune décide de voter l'adhésion à cette convention.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Devis piste d'athlétisme RPS**

Suite à un mouvement de terrain, il a été demandé à l'entreprise Colas d'effectuer une reprise au titre de la garantie de l'ouvrage. En parallèle la société RPS, soutraintante de Colas, a proposé un devis pour réaliser la peinture de l'ensemble de la piste d'athlétisme. Le coût prévisionnel est de 5 977,92 € TTC. Le Conseil Municipal a décidé de rester sur une reprise de la peinture (6 mètres linéaire x 0,50 ml) sous garantie.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Devis ménage bâtiments communaux**

Il a été décidé d'externaliser la réalisation des ménages pour les bâtiments communaux, à savoir :

- Ecoles maternelle et primaire
- Mairie
- Bibliothèque
- Salle communale

Jusqu'à aujourd'hui le ménage était réalisé en régie par des agents sous contrat municipal. Le coût annuel de la prestation s'élève à 21 470,24 € sur 12 mois pour la partie main d'œuvre et à 3 517,20 € TTC pour les consommables sur 12 mois.

Pour ce faire, il a été présenté au conseil municipal les différentes offres de trois sociétés d'entretien, soit:

- GSF pour un montant de 31 704 € TTC sur 12 mois avec les consommables
- GSF pour un montant de 25 764 € TTC sur 12 mois sans les consommables
- Naoki pour un montant de 28 303,56 € TTC sur 12 mois sans les consommables
- Lustral pour un montant de 26 025,36 € TTC sur 12 mois avec les consommables
- Lustral pour un montant de 19 921,20 € TTC sur 12 mois sans les consommables

A l'issue de la présentation l'entreprise Lustral avec la proposition complète (ménage sur 12 mois + consommables) est mise au vote.

Le cahier des charges des prestations de ménage sera fourni pour information à la direction de l'école.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Devis vitrerie mairie**

Concernant la réalisation de la prestation de nettoyage des vitrages de la mairie, il a été proposé deux offres, à savoir :

- GSF au prix de 259,98 € HT / prestation
- Lustral au prix de 180,07 € HT / prestation

L'entreprise Lustral est proposée au vote pour la réalisation de cette opération.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Protection sociale complémentaire**

Il est proposé à la commune d'intégrer un groupement de commande concernant la protection sociale complémentaire des agents. A ce jour l'avancement est au niveau appel d'offre.

Le Conseil Municipal donne une suite favorable.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux du Presbytère**

Ce point est reporté à une prochaine séance. Suite au retour des offres 4 lots ne sont pas attribués. Le coût de l'opération sera connu après validation de l'ensemble des lots.

➤ **Facture SNCF voyage scolaire**

L'école sollicite la mairie pour la prise en charge du coût de transport (SNCF) pour le voyage scolaire à Paris. Le coût du transport est de 1 490 € TTC. Cette dépense rentre dans la somme allouée aux frais de voyage scolaire.

Le conseil décide de passer cette dépense au vote.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Devis souffleur**

Il est proposé l'achat d'un nouveau souffleur pour les agents communaux. Une offre de l'entreprise Griffon motoculture a été reçue par la mairie.

Le coût du souffleur s'élève à 665,93 € HT. Le conseil valide cet achat.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **ZAP – Validation suite à enquête publique**

Il est proposé de valider la ZAP (Zone Agricole Protégée) suite à l'absence de retour après l'enquête publique.

Vote : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

➤ **Questions diverses**

Sans objet

Après épuisement de l'ordre du jour la séance est levée à 22h55

